



## PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement, Police de l'eau et  
Risques  
unité Biodiversité, Chasse, Pêche

Affaire suivie par : Ghislaine NIGEN

Fonctions Chargée Natura 2000

① 05.55.21.82.94  
✉ 05.55.21.83.45

ghislaine.nigen@correze.gouv.fr

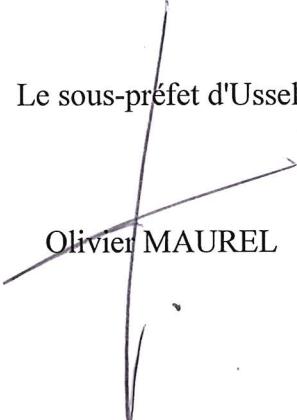
Tulle, le 16 avril 2013

Compte-rendu de la réunion du  
12/04/2013  
du Comité de pilotage du site Natura  
2000 Tourbière de Négarioux Malsagne

Compte-rendu	observations
<p><b>Participants :</b></p> <p><u>Sous la présidence de Mr MAUREL, sous-préfet d'Ussel</u></p> <p>Mr FOURGEAUD de la DREAL Limousin Mme MIGNON-LINET du PNR Millevaches Melle CONSTANS PNR Millevaches Mme NIGEN de la DDT Mr VALADE de la Fédération des chasseurs Mr CORDON du CEN Limousin Mme DEGUILLAUME de la Mairie de Peyrelevade Mr TOURNADOUR de l'ONCFS Mr HUCHENOT de l'ONEMA Mr CHABROL du CBN Massif Central et CSRPN Limousin Mme BROUSSOULOUX représentant la Chambre d'Agriculture</p> <p><b>Excusés :</b>Mr Bonhomme du CEN, Mr Bach du Conseil Général, Mr NANOT du CRPF</p> <p>Mme Nigen accueille les participants et propose de faire un tour de table.</p> <p>L'ordre du jour est rappelé:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-actualités du dispositif évaluation des incidences</li><li>-convention Ramsar sur la préservation des zones humides</li><li>-bilan de l'animation 2012</li><li>-modification du cahier des charges pour 2 nouvelles mesures</li><li>-questions diverses</li></ul>	

Compte-rendu	observations
<p>Mme Nigen rappelle brièvement quelques dates clés et points d'étapes comme la validation de la charte Natura 2000 et la mise en place d'un sentier de découverte en juin 2011.</p>	
<p>Un point d'actualité sur la mise en place du nouveau dispositif évaluation des incidences N2000 avec l'élaboration de listes départementales spécifiques aux enjeux des sites N2000.</p>	
<p>Le principe de l'évaluation des incidences est d'anticiper pour mieux préserver et amener tout porteur de projet à se poser les bonnes questions de base afin de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site N2000.</p>	
<p>Les items choisis couvrent plusieurs domaines d'activités: urbanisme, énergie, manifestation sportive, forêt, milieux aquatiques....</p>	
<p>Ces listes locales ont fait l'objet d'une consultation du public qui n'a appelé aucune observation.</p>	
<p>Depuis le 9/04/13, cet arrêté préfectoral est signé. Il est consultable sur le site de la préfecture et le portail internet de la DDT 19.</p>	<p>Se reporter au powerpoint DREAL</p>
<p>Mr Fourgeaud présente les fondements généraux de la convention Ramsar visant à la reconnaissance internationale des zones humides et la valorisation d'actions de gestion.</p>	
<p>Il rappelle que ce label n'a aucun effet juridique ni contraintes réglementaires.</p>	
<p>Mme Mignon-Linet décline au niveau local la démarche engagée puisque le PNR propose sa candidature à cette labellisation car son territoire est reconnu pour la qualité de ses zones humides.</p>	
<p>Ce label s'inscrit bien en cohérence avec la mise en place d'une charte européenne de tourisme durable.</p>	
<p>Un premier travail de cartographie a été réalisé en mettant en avant la densité des tourbières et la présence d'espèces en danger comme la moule perlière, le campagnol amphibien.</p>	<p><i>Voir powerpoint PNR</i></p>
<p>Résultats de ce périmètre Ramsar:</p>	
<p>48 communes concernées(25 en Corrèze; 17 en Creuse; 6 en Haute vienne</p>	
<p>81 850 ha soit 24% du territoire étudié</p>	
<p>56 174 ha en site Natura 2000</p>	
<p>10 092 ha de zones humides</p>	
<p>L'information de la démarche se fera systématiquement dans les copils des sites N2000 concernés par ce périmètre.</p>	
<p>Melle Constans, nouvelle animatrice sur le site, présente le bilan de l'animation au cours de l'année 2012.</p>	
<p>Les différents outils sont détaillés par dispositif, superficie et coût des travaux</p>	
<p>-les MAE: 75,95 ha pour 101 160,95 €</p>	
<p>-les contrats ni agricoles-ni forestiers et forestiers 3,45 ha +2350ml de pose de clôture et la création de 4 petites mares(gouilles) pour</p>	

Compte-rendu	observations
<p>31379,27 €</p> <p>-la charte: aucune charte engagée</p> <p>Sur le volet communication, plusieurs sorties scolaires ont été organisées et le premier bulletin de liaison de juillet 2012 sur la vie du site a été distribué par voie postale aux habitants de Peyrelevade. 40 exemplaires ont été déposés à la Mairie.</p> <p>Remarque: ce bulletin pourrait être distribué plus largement comme le Syndicat d'initiative de Sornac et sur Vassivière.</p> <p>Sur la fréquentation du sentier, celui-ci est apprécié. La boîte à fiches randonnée aurait besoin d'être réapprovisionnée.</p> <p>Mme Broussouloux se propose d'assurer un relai local sans oublier le gestionnaire du Golf.</p> <p>Par contre, il est fait état d'un manque d'entretien et d'un défaut de fléchage.</p> <p>Il est prévu de faire une mise au point sur l'entretien courant entre la communauté de communes de Gentioux et la Commune de Peyrelevade.</p> <p>Afin de pouvoir contractualiser de futurs contrats, il est proposé d'ajouter <b>2 nouvelles fiches mesures:</b></p> <p><b>-A32304R Fauche d'entretien des milieux ouverts</b>  <b>-A32307P Décapage ou étrepage de zones humides</b></p> <p>Melle Constans détaille ces fiches et fait part des remarques du CEN notamment préciser les codes habitats d'intérêt communautaire sur la fiche fauche d'entretien</p> <p>4010: landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix  4030: landes sèches européennes  6230:formations herbeuses à Nardus  7120: tourbières hautes dégradées</p> <p>Mr Chabrol fait part de ces remarques:</p> <p>-ajouter les invertébrés qui bénéficient aussi de la mesure décapage/étrepage de zones humides.</p> <p>-vigilance sur la présence de la Bruchie des Vosges lorsque les travaux sont entrepris</p> <p>Il faut savoir que la plus grande population de Bruchie se trouve en Limousin.</p> <p>-apprécier l'évolution quantitative des milieux avec des inventaires  -rapport photographique souhaité avant et après travaux</p> <p>Ces remarques ont été prises en compte dans la rédaction des fiches et figurent surlignées en jaune.</p> <p><i>A retenir: les agriculteurs sont inéligibles à la mesure A32304R relative à l'entretien des milieux ouverts par fauche ou pâturage car une parcelle fauchée ou pâturée doit être déclarée à la PAC.</i></p>	<p>voir fiche A32304R</p> <p>2 fiches mesures complétées</p>

Compte-rendu	observations
<p><i>Ces actions sont financées dans le cadre des MAE.</i></p> <p>Les fiches sont alors validées sur leur principe.</p> <p><u>Perspectives 2013:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-finaliser la révision du DOCOB</li> <li>-éditer un bulletin de liaison n°2</li> <li>-installer un éco compteur pour mesurer la fréquentation du site avec le sentier</li> <li>-entreprendre des inventaires naturalistes sur les libellules et les amphibiens</li> </ul> <p>Le sous-préfet d'Ussel clôture la séance en remerciant les intervenants pour la qualité de leur présentation.</p> <p>Il rappelle que le département de la Corrèze possède des atouts majeurs dans la préservation de son patrimoine environnemental.</p> <p>Dans le cadre de la révision de la charte du PNR, une politique cohérente de communication sera à mener pour mettre l'accent sur la richesse écologique de ce territoire.</p> <p style="text-align: center;">           Le sous-préfet d'Ussel          Olivier MAUREL       </p>	